

Pour illustrer la tendance du gouvernement actuel à oublier l'Ouest et à négliger totalement les besoins de la Colombie-Britannique, je citerai le cas de la Dominion Aircraft Corporation au sujet de laquelle j'ai adressé cet après-midi une question au ministre. Cette société cherche à produire des avions à décollage et atterrissage courts et employer ainsi de 400 à 500 personnes du sud de l'île Sea où elle espère construire son usine. Je ne suis pas spécialiste et ne peut dire si l'avion en question est commercialisable ou non, mais la compagnie prétend avoir déjà en main des commandes fermes pour 23 appareils et 17 autres commandes en souffrance, au prix de \$130,000 l'appareil.

Cette société n'a pas sollicité de subventions. Elle a simplement demandé au gouvernement de garantir un emprunt bancaire de l'ordre, je crois, de 3.5 millions de dollars. On a rejeté cette demande et demandé à la compagnie d'en soumettre une autre en vertu du Programme d'avancement de la technologie industrielle. Elle attend depuis plusieurs mois une réponse. Le ministre m'a déclaré cet après-midi qu'il espérait pouvoir faire, dans une ou deux semaines, une déclaration au sujet de la décision de son ministère. Ce groupe attend déjà depuis des mois. Quand je songe que les deux grandes sociétés aéronavales du centre du Canada, à savoir De Havilland et Canadair, ont reçu des subventions représentant une somme de 90 millions de dollars, j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas pu souscrire un prêt bancaire de 3.5 millions de dollars pour fournir 300 ou 400 emplois dans les basses terres de la province de Colombie-Britannique et doter l'Ouest canadien d'une industrie aéronautique.

• (1540)

Fait étrange, sur les quelque 2 milliards de dollars que nous avons dépensés dans le cadre des programmes d'encouragement, plus de la moitié a été versée à des sociétés plurinationales étrangères. Nous avons pu consacrer des centaines de millions de dollars pour aider des sociétés étrangères à s'installer au Canada, à acquérir des intérêts dans notre pays et avoir une mainmise sur une partie de notre économie, mais lorsqu'une société canadienne cherche à se lancer, dans notre pays, il semble que le gouvernement n'ait aucun moyen pour l'aider.

J'en arrive à la troisième raison qui me fait dire que ce programme d'encouragement a piteusement échoué du fait qu'on y a totalement négligé les petites sociétés et entreprises du Canada. Après tout, monsieur l'Orateur, les petites entreprises, les détaillants et les grossistes ainsi que les industries de service emploient des centaines de milliers de Canadiens dans les grandes et les petites villes comme dans les petites collectivités du Canada. Ces entreprises sont victimes d'une distinction injuste d'abord sur le plan fiscal. D'après le dernier budget, elles devront payer le plein taux de l'impôt sur les sociétés, alors que les industries de fabrication et de transformation seront plafonnées à 40 p. 100. Lorsque les allègements fiscaux de décembre dernier expireront à la date prévue du 31 décembre prochain et que l'impôt sur le revenu des particuliers augmentera de 3 p. 100 et celui des sociétés de 7 p. 100, le petit homme d'affaires, le détaillant, le grossiste et les industries de service constateront qu'elles doivent payer 20 p. 100 de plus que les industries de fabrication et de transformation.

Comme le député de Duvernay (M. Kierans) l'a souligné, il ne s'agit pas simplement de taux d'imposition plus élevés, mais des dégrèvements d'impôts pour l'amortisse-

[M. Douglas.]

ment progressif et l'épuisement des ressources qu'on accorde aux industries capitalistiques. Il a fait ressortir qu'un détaillant paie des impôts sur 90 p. 100 de ses bénéfices comptables, alors que l'industrie primaire n'en paie que sur 13 p. 100 et les sociétés gazières et pétrolières sur seulement 5.7 p. 100.

Les petites entreprises sont aussi injustement traitées du fait qu'elles n'ont pas accès aux marchés de capitaux pour obtenir les fonds nécessaires à leur expansion. Les grosses sociétés n'éprouvent presque aucune difficulté à cet égard. Il leur est possible d'emprunter. Les dernières statistiques montrent que l'an dernier, les prêts à terme contractés par des sociétés auprès de banques ont augmenté au rythme de 30 p. 100 par an, ce qui a obligé la Banque du Canada à accroître de 25 p. 100 annuellement, la masse monétaire en circulation. De ce fait, les taux d'intérêt ont monté. On a ainsi encouragé le dépôt auprès des banques canadiennes de capitaux à court terme, ce qui a entraîné une plus-value de la devise canadienne et des résultats désastreux pour nos exportations.

En fait, ce qui s'est produit, c'est que les sociétés monétisent leurs dettes. Mais qu'arrive-t-il à un petit commerçant lorsqu'il a besoin de capital? Monsieur l'Orateur, jamais au cours de mes trois années de vie publique je n'ai tant reçu de requêtes de petits commerçants et de petits entrepreneurs me demandant comment ils peuvent obtenir de l'aide afin de s'assurer un capital suffisant pour répondre à leurs besoins.

La loi sur les prêts aux petites entreprises n'est qu'une façade, et tout le monde le sait. Tout cela a été entièrement confirmé dans la déclaration faite par le nouveau président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Daniel Sprague, lorsqu'il a dit:

Si nous voulons maintenir les petites entreprises canadiennes, il faut absolument créer une source de capital... Peut-être la nouvelle Corporation de développement du Canada pourra-t-elle remplir ce rôle, mais il vaudrait mieux que le secteur privé s'en charge... A vrai dire, les gros détenteurs privés de fonds, comme les banques et les sociétés de fiducie, pourraient consacrer une partie de leurs efforts à la fourniture de capital risque aux entreprises canadiennes.

Je n'espère pas réellement que les sociétés de fiducie et les banques fourniront ce capital risque.

Il y a trois possibilités. La première, c'est que la Corporation de développement du Canada s'en charge, mais seulement si le gouvernement est prêt à supprimer la disposition qui veut que l'entreprise qui fait une demande ait un actif d'un million de dollars ou plus. La deuxième possibilité, c'est que le gouvernement oblige les banques et les établissements de prêt à réserver une partie de leur actif liquide pour aider à financer les petites entreprises et le logement. La troisième, c'est que le gouvernement établisse un organisme qui mettra des capitaux à la disposition de ces petits entrepreneurs.

Je tiens à faire remarquer que ces petits entrepreneurs, s'ils parviennent à accroître leur exploitation, fourniront des emplois. Ils fourniront des emplois dans bon nombre des collectivités où les grosses sociétés ne s'installent pas et, ce qui est plus important encore, ces sociétés de citoyens canadiens, si on les aide à prendre de l'expansion, nous permettront de conserver une plus grande mesure de contrôle de notre propre économie. Il me semble que le gouvernement doit repenser ses divers programmes d'encouragement. Il doit cesser de faire des dons généreux à des sociétés importantes parce que les résultats prouvent que l'économie n'est pas stimulée et qu'il n'y a pas création d'emplois. Fait plus grave encore, on a obtenu les résultats opposés parce que la moitié de